Bordereau attestant l'exactitude des informations - DOUAI - 5952 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/10/2026 - 4614 - 2023 B 00901 - 982 475 873 - 2ACA

F26/16712 D26/4614 2023 B 00902

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan Actif

2 ACA

15 OCT. 2026

13 AOUT 2026

Actif			Au 31/12/2025			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
		Capital souscrit non appelé (I)				
		Frais d'établissement (II)				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles (1)				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	3 056 757		3 056 757	3 026 839
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	3 056 757		3 056 757	3 026 839
		Total de l'actif immobilisé (III)	**3 056 757**		**3 056 757**	**3 026 839**
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Créances (3)(4)	Avances et acomptes versés sur commandes				
		Créances Clients et Comptes rattachés				
		Autres créances	581		581	945 659
		Charges constatées d'avance				
		Capital souscrit appelé, non versé				
		TOTAL	581		581	945 659
	VMP	Actions propres				
		Autres titres				
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
		Disponibilités	25 945		25 945	44 660
		TOTAL	25 945		25 945	44 660
		Total de l'actif circulant (IV)	**26 526**		**26 526**	**990 319**
		Frais d'émission des emprunts (V)				
		Primes de remboursement des emprunts (VI)				
		Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**3 083 283**		**3 083 283**	**4 017 158**

Renvois :	(1) Dont droit au bail		
	(2) Dont à moins d'un an		26 839
	(3) Dont à moins d'un an	581	
	(4) Dont à plus d'un an		

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Bilan Passif

	Passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 000 000)	3 000 000	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	3 073	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 934	3 073
	Situation nette avant répartition	3 011 007	3 003 073
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**3 011 007**	**3 003 073**
Aut. fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		1 000 000
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées		***1 000 000***
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 290	13 060
	Dettes fiscales et sociales	2 645	1 025
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	54 341	
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	**72 276**	**1 014 085**
	Écarts de conversion - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	**3 083 283**	**4 017 158**
Renvois	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à plus d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	72 276	1 014 085

		France	Exportation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 16/11/2023 Au 31/12/2024 14 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			9 279	22 720
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (II)			9 279	22 720
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-9 279	-22 720
QP sur opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers	De participations (2)				
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			30 499	26 839
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des produits financiers (V)			30 499	26 839
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (3)			10 640	21
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			10 640	21
	2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			19 859	26 818
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			**10 579**	**4 098**

Compte de résultat

2 ACA

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 16/11/2023 Au 31/12/2024 14 mois
Produits exceptionnels (4)	(VII)		
Charges exceptionnelles (5)	(VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats	(IX)		
Impôt sur les bénéfices	(X)	2 645	1 025
Total des produits (I + III + V + VII)		30 499	26 839
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		22 564	23 766
BÉNÉFICE OU PERTE		7 934	3 073
(1) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées			26 839
(3) Dont charges concernant les entités liées			
(4) Dont	- Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont	- Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

RYDGE
CONSEIL

13 AOUT 2026

SAS 2 ACA

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

RIDGE

Table des matières

1 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture 3

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice 3

1.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes 3

2 Principes et méthodes comptables 4

2.1 Principes généraux 4

2.1.1 Règlement comptable 4

2.1.2 Dérogations 4

2.2 Changements comptables 4

2.2.1 Changement de règlementation comptable 4

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat 6

3.1 Actif immobilisé 6

3.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général 6

3.2 Actif circulant 7

3.2.1 Créances 7

3.3 Capitaux propres 7

3.3.1 Capital social 7

3.3.2 Variation des capitaux propres 7

3.4 Dettes 9

3.4.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 9

3.5 Compte de résultat 9

3.5.1 Précisions relatives à certains éléments 9

RYDGE
CONSEIL

1 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

1.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

RYOGE

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

2.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence:

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices.

2.1.2 Dérogation

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- A la durée de l'exercice comptable.

2.2 Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2.1 Changement de règlementation comptable

La première application du règlement ANC N° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

2.2.1.1 Première application du règlement ANC N° 2022-06

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les titres de participation, les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque leur valeur d'utilité représentant ce que notre entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir devient inférieur à la valeur comptable.

L'approche par l'actif net comptable est retenue pour estimer la valeur d'utilité.

3.1.1 Tableau des immobilisations – Cadre général

Rubriques (a)	Montants (b) A	B	C	D
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	3 026 839	29 918		3 056 757
TOTAL	3 026 839	29 918		3 056 757

RYDGE
CONSEIL

3.2 Actif circulant

3.2.1 Créances

3.2.1.1 Etat des échéances des créances à la clôture de

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	581	581	
Charges constatées d'avance			
		581	

3.3 Capitaux propres

3.3.1 Capital social

	Nombre d'actions	
Actions ordinaires	30 000	100
Actions à droit de vote double		
Actions à dividende prioritaire		
Actions de priorité		
Actions de jouissance		
Autres (préciser)		
Total	30 000	100

3.3.2 Variation des capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les divergences constatées entre la variation des capitaux propres au cours de l'exercice et le résultat dudit exercice.

Tableau de variation de capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	3 000 000							3 000 000
Réserve légale								
Report à nouveau		3 073						3 073
Résultat de l'exercice	3 073	-3 073				7 934		7 934
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
	3 000 [illegible]							

RYDGE
CONSEIL

3.4 Dettes

3.4.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 290	15 290		
Autres dettes	56 986	56 986		
Produits constatés d'avance				
Total	72 276	72 276		

3.5 Compte de résultat

3.5.1 Précisions relatives à certains éléments

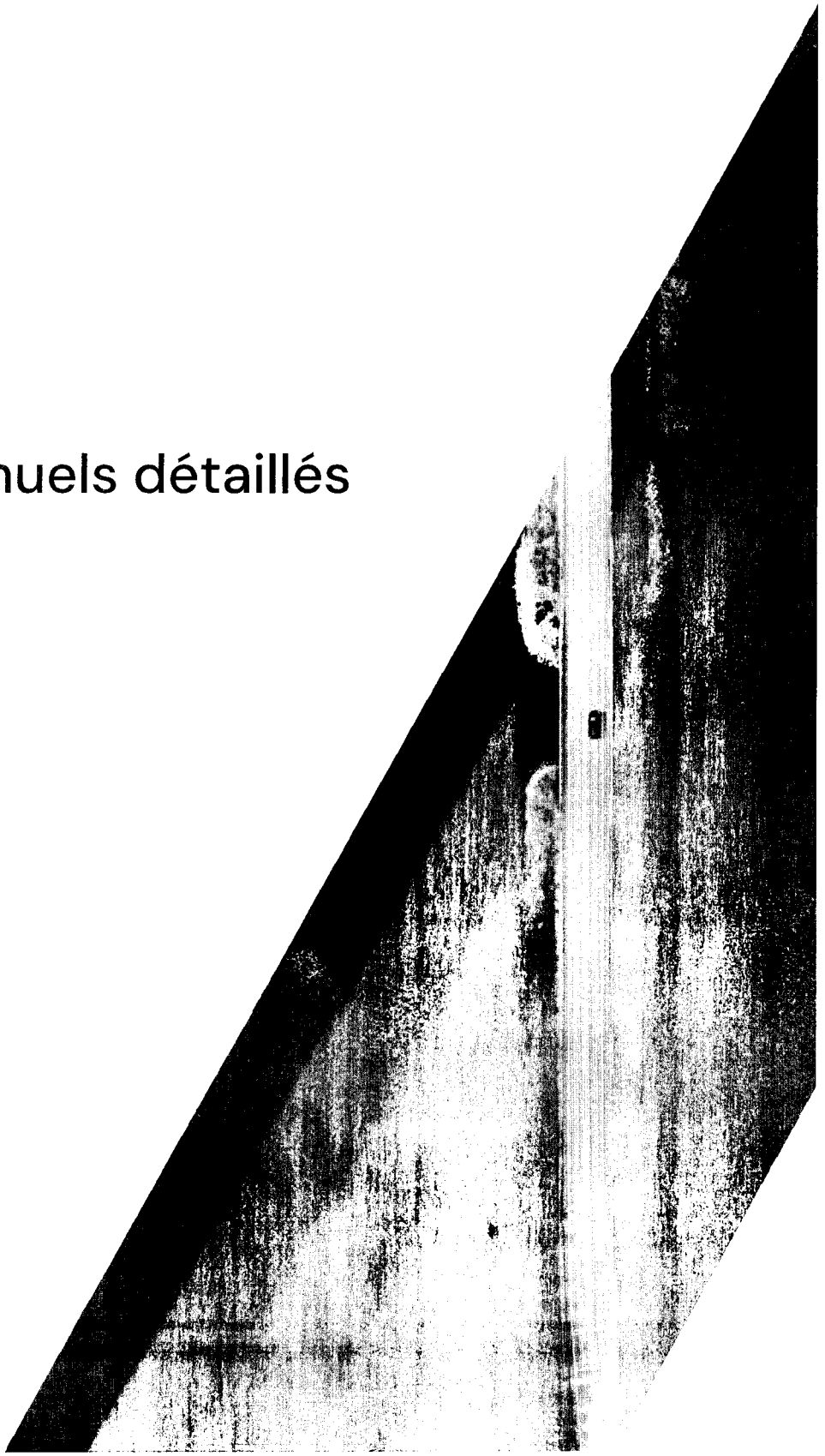
Des précisions sont apportées concernant:

3.5.1.1 Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Nature	Produits à recevoir	Charges à payer
Factures à recevoir		15 290
		15 290

2 AC.

Comptes annuels détaillés



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée au capital de 36.016.635 € ayant son siège social sis Tour Trinity, 1 bis Place de la Défense, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre National des Entreprises le numéro 908 309 490 (RCS Nanterre).

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan actif (Déta)

2 ACA

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif		31/12/2025	31/12/2024	%
Prêts		**3 056 757,00**	3 028 [illegible]	**0.99**
27400000	PRET GERONIMO	3 000 000,00	3 000 000,00	
27480000	INTERETS COURUS PRET GERONIMO	56 [illegible]	[illegible]	[illegible]
	Total immobilisations financières	3 056 757,00	[illegible]	0.99
	Total actif immobilisé	3 056 757,00	[illegible]	0.99
Autres créances		[illegible]	[illegible]	-99.94
45151000	C/C GERONIMO	0,00	[illegible]	-100
45580000	INTERETS COURUS COMPTES COURANTS	581,00	0,00	NS
	Total créances	581,00	[illegible]	-99.94
Disponibilités		**25 945,04**	[illegible]	**-41.91**
51220000	LA BANQUE POSTALE	25 945,04	44 660,00	-41.91
	Total divers actifs circulants	25 945,04	[illegible]	-41.91
	Total actif circulant	26 526,04	[illegible]	-97.32
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	3 083 283,04	[illegible]	3.25

Bilan passif (Détail)

2 ACA

Période du [illegible] (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Capital	**3 000 000,00**	**3 000 000,00**	
1013[illegible] CAPITAL	3 000 000,00	3 000 000,00	
Report à nouveau	**3 073,00**	**0,00**	**NS**
11000000 Report à nouveau créditeur	3 073,00	0,00	NS
Résultat de l'exercice	**7 934,04**	**3 073,00**	**158.19**
Résultat de l'exercice	7 934,04	3 073,00	158.19
Total capitaux propres	3 011 007,04	3 003 073,00	0.26
Emprunts et dettes financières divers	**0,00**	**1 000 000,00**	**-100**
45152000 C/C SKYWON	0,00	1 000 000,00	-100
Total emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00	-100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**15 290,00**	**13 060,00**	**17.08**
40810000 Fournisseurs - Factures non parvenues	15 290,00	13 060,00	17.08
Dettes fiscales et sociales	**2 645,00**	**1 025,00**	**158.05**
44400000 IMPOT SUR LES BENEFICES	2 645,00	1 025,00	158.05
Autres dettes	**54 341,00**	**0,00**	**NS**
45100000 C/C BERON LO	54 341,00	0,00	NS
Total dettes	72 276,00	1 014 085,00	-92.87
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	3 083 283,04	4 017 158,00	-23.25

2 ACA

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Autres achats et charges externes	**9 279,96**	22 720,00	**-59.16**
62260000 HONORAIRES	5 280,00	17 [illegible]	-69.91
62700000 SERVICES BANCAIRES	4 [illegible]3,96	[illegible]	-24.16
Total charges d'exploitation	*9 279,96*	22 [illegible]	-59.16
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-9 279,96	-22 [illegible]	59.16
Autres intérêts et produits assimilés	**30 499,00**	26 839,00	**13.64**
76810000 INTERETS PRET GERONIMO	30 499,00	26 839,00	13.64
Total produits financiers	*30 499,00*	26 [illegible]	13.64
Intérêts et charges assimilées	10 [illegible]	[illegible]	NS
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	10 640,00	21,00	NS
Total charges financières	*10 640,00*	21,00	*NS*
2. RÉSULTAT FINANCIER	19 859,00	26 8[illegible]	-25.95
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts	10 5[illegible]	4 0[illegible]	58.15
Impôt sur les bénéfices	**2 645,00**	1 025,00	**158.05**
69510000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 645,00	1 025,00	158.05
BÉNÉFICE OU PERTE	7 9[illegible]	[illegible]	58.19

Gestion



RYDGE Conseil, Société par actions simplifiée et société d'exercice d'un [illegible] inscrite au Tableau [illegible] Comptes, Membre [illegible] sous le n° 20024767 01, au capital social de 38.016.638 €, ayant son siège social sis Tour Trinity, [illegible] Paris La Défense, 92400 [illegible] Registre National des Entreprises le numéro 903309 490 (RCS Nanterre).

01/01/2025	31/12/2025	Périodes	16/11/2023	31/12/2024
	12 mois	Durées		14 mois
100%		- Chiffre d'affaires H.T.		100%
Ventes de Mises H.T. 100%				Ventes de Mises H.T. 100%
		Production vendue H.T.		
- Coût des Mises vendues % Marge Cciale		± Variation des stocks de production + Production immobilisée		- Coût des Mises vendues % Marge Cciale
	+	Production de l'exercice		+
	=			=
%	-9	- Consommations en provenance des tiers		-23 %
100,0	-9	Valeur ajoutée	-23	100,0
		+ Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel		
100,0	-9	Excédent brut d'exploitation	-23	100,0
		± Autres produits et charges de gestion courante ± Produits et charges de gestion exceptionnels - Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges		
100,0	-9	Excédent brut d'exploitation corrigé	-23	100,0
	20 -3	± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation		27 -1
-85,5	8	Capacité d'autofinancement	3	-13,5
		± Résultat sur cession d'éléments d'actif - Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)		
-85,5	8	Résultat net	3	-13,5

Crédit-bail reclassé
Total
dont frais financiers
dont amortissements

Situation financière

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024		Financements (Ressources)	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
			Financements stables	Fonds propres (associés compris)	3 010	3 003
				Capital et réserves	3 003	3 000
	3 057	3 027		- Non valeurs		
				Plus ou moins-values latentes		
				Associés	-1	
				Résultat de l'exercice (+ ou -)	8	3
				Subventions (nettes)		
				Provisions pour pertes et charges		
				Financements à long et moyen terme		
	3 057	3 027		TOTAL FINANCEMENTS STABLES (I)	3 010	3 003
	46	24		Fonds de roulement (I-II)		
			Financements Cycle d'exploitation	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	15	13
				Autres dettes d'exploitation		
				TOTAL FINANCEMENTS D'EXPLOITATION (III)	15	13
				Excédent de financement d'exploitation (III-IV)	15	13
			Financements à court terme	Impôt sur les sociétés	3	1
				Crédits d'escompte		
				Dettes diverses		
		946		Groupes et assimilés	54	1 000
				Fournisseurs d'immobilisations		
	26	45		Découverts bancaires		
	26	990		TOTAL FINANCEMENTS A COURT TERME (V)	57	1 001
				Trésorerie négative (V-VI)	31	11
	3 083	4 017		Total des financements (I+III+V)	3 083	4 017

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Tableau de financement

2 ACA

Situation au 31/12/2024

Fonds de roulement	Besoin en fonds de roulement / Excédent de trésorerie (exploitation)
-24	EFE 13

	Opérations de l'exercice	Emplois	Ressources	Variations des besoins	Variations des financements
Exploitation	Excédent brut d'exploitation (1)	9			
	Variations des :				
	Stocks				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres valeurs				
	Fournisseurs d'exploit. et comptes rattachés				2
	Autres dettes d'exploitation				
		-9		-2	
Répartition	Coût ou produit net de financement		20		
	Impôt sur les bénéfices	3			
	Participation				
	CAF 8				
	Distribution / Prélèvements				
	AF 8				
		17			
Investissement	Investissements : non financiers	30			
	financiers				
	Désinvestissements : non financiers				
	financiers				
		-30			-30
Financement	Apports en capital				
	Emprunts souscrits				
	Remboursement capital				
	Remboursement emprunts				
	Autres financements	1			
		-1			

Situation au 31/12/2025

FDR -46 - EFE 15 -31

(1) EBE corrigé

13 AOUT 2026

2 ACA

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros

Siège social : 11 rue de Wedel – 59540 CAUDRY

RCS DOUAI 982 475 873

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Le 30 juin 2026 à 13 heures,

Les associés de la société se sont réunis au siège social en vue de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société.

Monsieur Eric DUFOUR préside l'assemblée en l'absence de Madame Seun YOU.

Est présent lui-même représentant la société GERONIMO et représentant aussi la société SKY WON selon pouvoir qui restera annexé au présent procès-verbal.

L'intégralité des droits de vote est ainsi présente ou représentée.

Le Président constate que l'assemblée est ainsi valablement constituée, le quorum étant atteint et qu'ainsi l'assemblée est habilitée à prendre toute décision inscrite à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition :

- le rapport de gestion établi par la Présidence de la société,

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2025,

- le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

Il est donné acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Présidence de la société sur l'exercice écoulé,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes se traduisant par un bénéfice de 7 934 euros et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la Présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 934 euros en totalité au poste « réserve légale ».

Conformément à la loi et notamment aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de l'affectation de l'exercice antérieur clos le 31 décembre 2024, constitué d'un bénéfice de 3073 euros au poste « report à nouveau » décide d'affecter cette somme à la constitution de la « réserve légale ».

La réserve légale s'élèvera ainsi à 11 007 euros.

Conformément à la loi et notamment aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des deux derniers exercices.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune convention visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

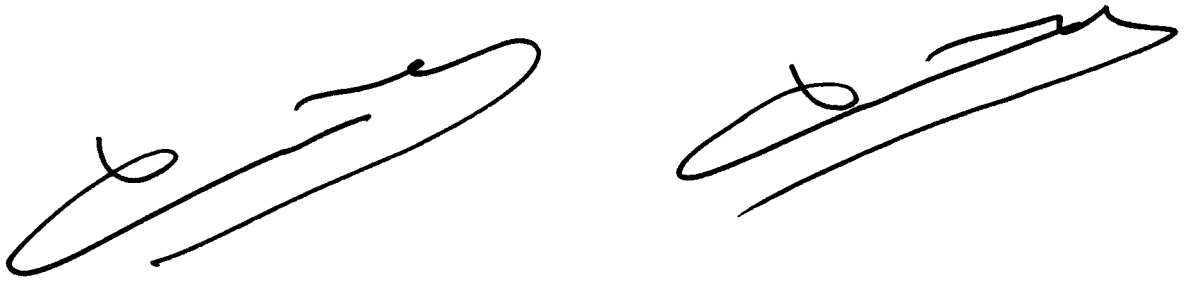
La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



2 ACA

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros

Siège social : 11 rue de Wedel – 59540 CAUDRY

RCS DOUAI 982 475 873

13 AOUT 2026

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes se traduisant par un bénéfice de 7 934 euros et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la Présidente pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La résolution est

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 934 euros en totalité au poste « réserve légale ».

Conformément à la loi et notamment aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

La résolution est

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de l'affectation de l'exercice antérieur clos le 31 décembre 2024, constitué d'un bénéfice de 3073 euros au poste « report à nouveau » décide d'affecter cette somme à la constitution de la « réserve légale ».

La réserve légale s'élèvera ainsi à 11 007 euros.

Conformément à la loi et notamment aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des deux derniers exercices.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune convention visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

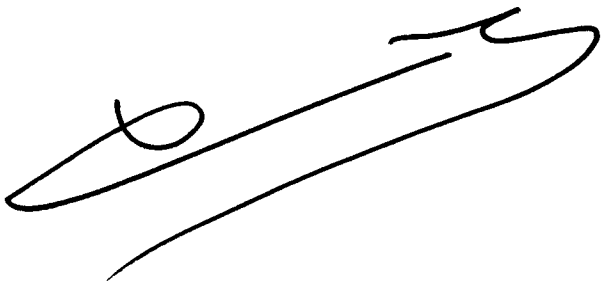
La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.



2 ACA

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros

Siège social : 11 rue de Wedel – 59540 CAUDRY

RCS DOUAI 982 475 873

13 AOUT 2026

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2025, l'activité de la société est conforme à nos prévisions.

Notre chiffre d'affaires est nul, comme pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les produits financiers s'élèvent à 30 499 euros contre 26 839 euros pour l'exercice précédent et fixent un résultat financier à 19 859 euros.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier sont conformes à nos prévisions.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, nous ne connaissons aucun événement significatif hormis ce qui a été signalé ci-avant.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont conformes à l'application de la norme ANCC 2022-06.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à zéro comme celui de l'exercice précédent, la société n'ayant pour activité que de placer ses disponibilités.

Le montant des achats et charges externes s'élève à 9 279 euros contre 22 720 euros pour l'exercice précédent.

Les achats et charges externes sont les seules charges d'exploitation.

Le résultat d'exploitation est ainsi négatif du montant de 9 279 euros comme pour l'exercice précédent qui était aussi du montant de 22 720 euros qui fixe la valeur du résultat d'exploitation.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 10 579 euros contre 4 098 euros pour l'exercice précédent,

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 2 645 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 7 934 euros contre 3 073 euros pour l'exercice antérieur.

- Proposition d'affectation du résultat.

_Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 934 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 934 euros en totalité au poste « réserve légale ».

Nous vous proposons aussi d'affecter le résultat de l'année dernière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 soit un bénéfice de 3 073 euros affecté au poste report à nouveau à la constitution de la réserve légale.

La réserve légale s'élèvera ainsi à 11 007 euros.

Conformément à la loi et notamment aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la société n'a effectué aucune distribution de dividendes sur les deux derniers exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons qu'il n'existe aucune convention réglementée au titre des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Caudry

Le 5 juin 2026

